

ENQUETE AUPRES DES ENTREPRISES SUR LE PROJET ORBIVAL

Octobre 2008

CCIP Val-de-Marne
Département Etudes et Développement territorial
11 rue Olof Palme – Immeuble Pythagore
94006 Créteil cedex
www.ccip94.fr

Affaire suivie par le Service Développement Territorial
☎ 01 49 56 56 36

Avant-Propos

Cette enquête est née de l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Val-de-Marne, porte-parole des entreprises au sein de l'association ORBIVAL et auprès des acteurs décisionnaires de ce projet. Elle a pour principaux objectifs d'informer les entreprises du Val-de-Marne au sujet du projet ORBIVAL et de recueillir leurs attentes en termes de desserte en transports.

.

Analyse de l'échantillon

Effectifs

6% des questionnaires envoyés à 2 000 entreprises d'au moins 10 salariés ont été exploités. Ces entreprises sont implantées sur 18 communes concernées par le projet ORBIVAL (communes traversées et proches du tracé en projet).

Origine territoriale

La localisation des établissements qui ont répondu à l'enquête couvre bien le territoire d'étude d'Ouest en Est et reflète également le poids économique des communes traversées par le projet Orbival.

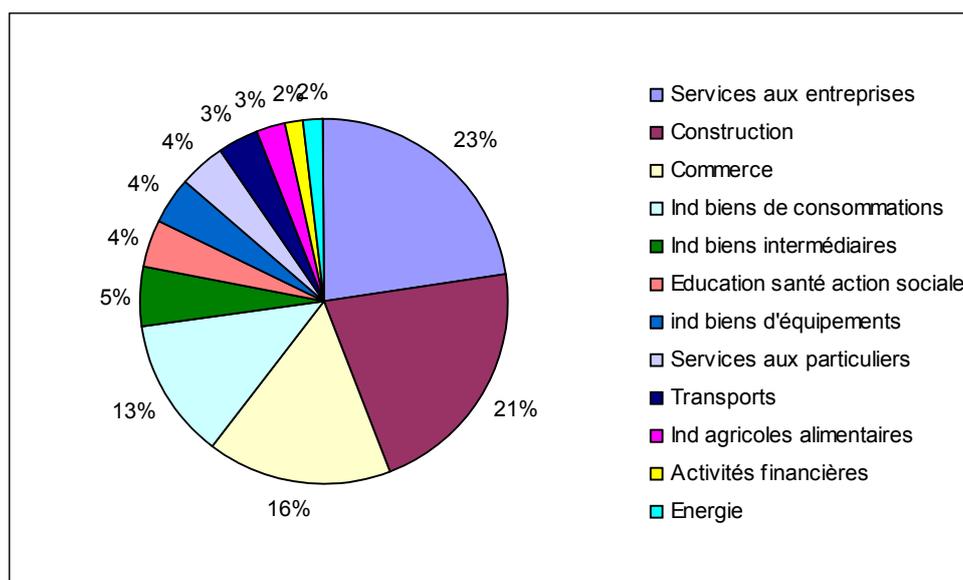
Ainsi 21% des réponses proviennent de sociétés implantées en Val de Bièvre, 24% de la Seine-Amont Nord, 31% du Centre – Val-de-Marne (Plaine Centrale + Maisons-Alfort + Saint-Maur-des-Fossés) et enfin 24% de la partie val-de-marnaise de l'ACTEP.

D'importants établissements ont également répondu comme Air Liquide, la plateforme GALEC, Septodont, NRG France et VALEO Systèmes Electriques, la Société Générale (dont certains services sont installés à Val-de-Fontenay), l'Institut Gustave-Roussy de Villejuif ou encore l'Agence Territoriale de la RATP présente sur de nombreuses communes.

Secteurs d'activités

La plupart des secteurs d'activités sont bien représentés dans l'échantillon de réponses, malgré une surreprésentation des établissements liés à la construction.

Services d'activités représentés



Questions

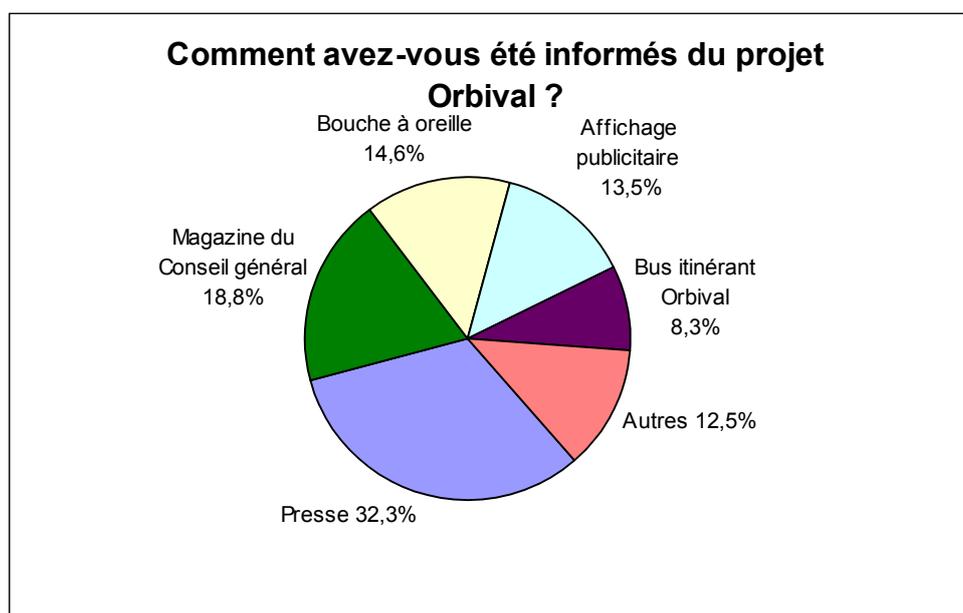
Etes-vous au courant du projet de métro en banlieue ORBIVAL ?

Seulement une faible majorité des entreprises interrogées connaissaient le projet. La réponse ne varie pas selon l'effectif, en revanche on note que les entreprises des territoires du Val de Bièvre et de Centre – Val-de-Marne étaient plus informées.



Comment avez-vous été informés du projet ORBIVAL (hors enquête) ?

Un tiers des répondants a, entre autres médias, été informé du projet ORBIVAL, par la presse. On note la bonne diffusion du magazine du Conseil général (19%). L'opération du bus itinérant ORBIVAL a touché près de 10% des entreprises qui étaient au courant du projet avant l'enquête menée. Le résultat est intéressant dans la mesure où l'opération du bus était principalement destinée aux habitants.



D'où vient la majorité de vos salariés ?

Près des trois-quarts des entreprises ont une majorité de leur effectif qui réside en Val-de-Marne.

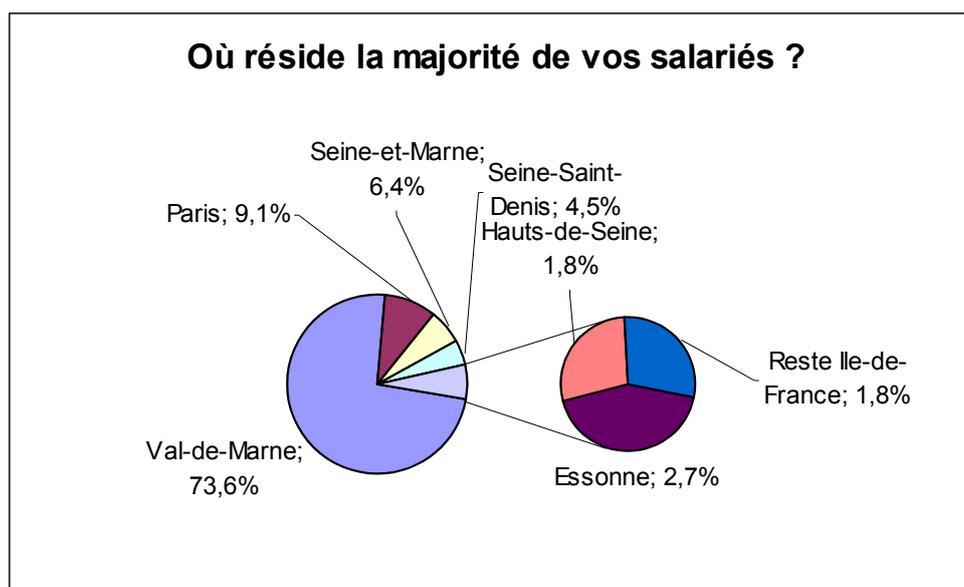
Les résultats dépendent des communes d'implantation des établissements. Par exemple les entreprises implantées à proximité de Paris ont davantage d'employés qui y résident.

Néanmoins, selon le degré de spécialisation des emplois, l'aire de chalandise de recrutement des salariés est plus ou moins étendue.

« L'effet tunnel » joue également lorsque l'entreprise est accessible par RER (notamment A et B).

On note aussi qu'une majorité de salariés de petites entreprises localisées à Saint-Maur-des-Fossés ou à Champsigny-sur-Marne habite à proximité (au sein de la même commune ou dans les communes limitrophes).

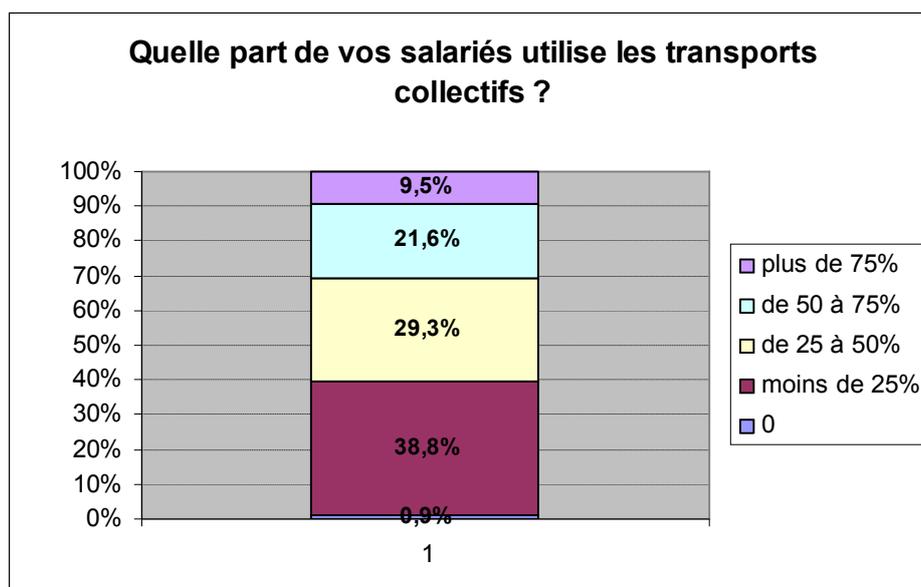
Enfin, les établissements localisés à l'Est de la zone d'étude comptent parmi leur effectif une part non négligeable de salariés résidant en grande couronne.



Sur l'ensemble de vos effectifs, quelle part de vos salariés utilise les transports en commun (estimée en fonction du nombre d'abonnements remboursés) ?

Malgré la relative proximité des salariés à leur lieu de travail, seulement 30% des établissements ont une majorité de salariés se déplaçant en transports en commun.

Il semble plus simple pour les salariés d'utiliser leur véhicule particulier que d'emprunter les transports en commun pour des raisons expliquées ci-après.



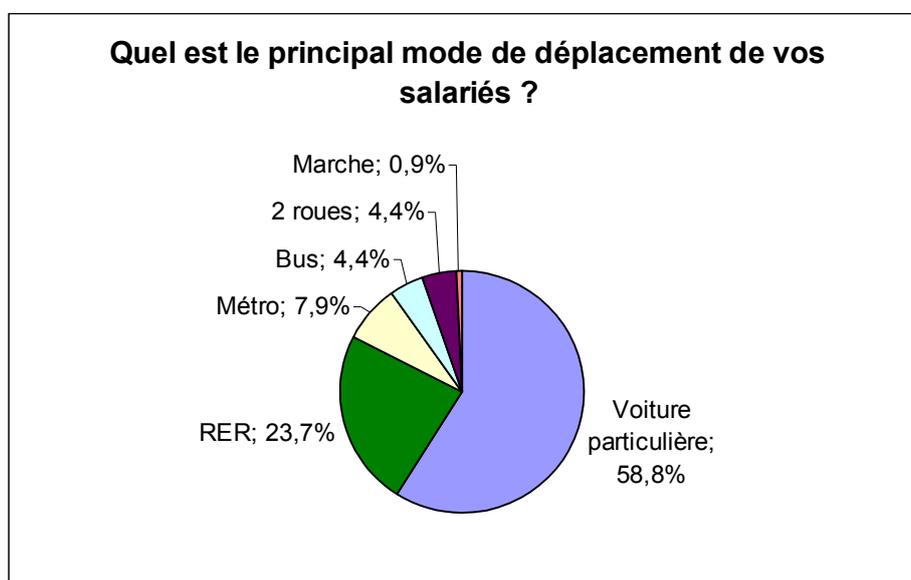
Quel est le mode de déplacement principal de la majorité de vos salariés ?

Dans près de 60% des établissements interrogés, la voiture personnelle est le mode de transport principal.

Combiné à d'autres transports plus fins pour accéder au lieu de travail, le RER joue bien son rôle de transport lourd ferré qui structure le territoire. Il est tout particulièrement plébiscité dans les communes équipées d'une station de RER en zone dense (station des Ardoines à part).

Le métro est le mode de transport principal des salariés des établissements implantés en périphérie proche de Paris, notamment dans le cas de stations de métro multimodales accueillant de nombreux bus. La station RER de Saint-Maur – Créteil, bénéficie elle du terminus Est du TVM qui dessert Créteil.

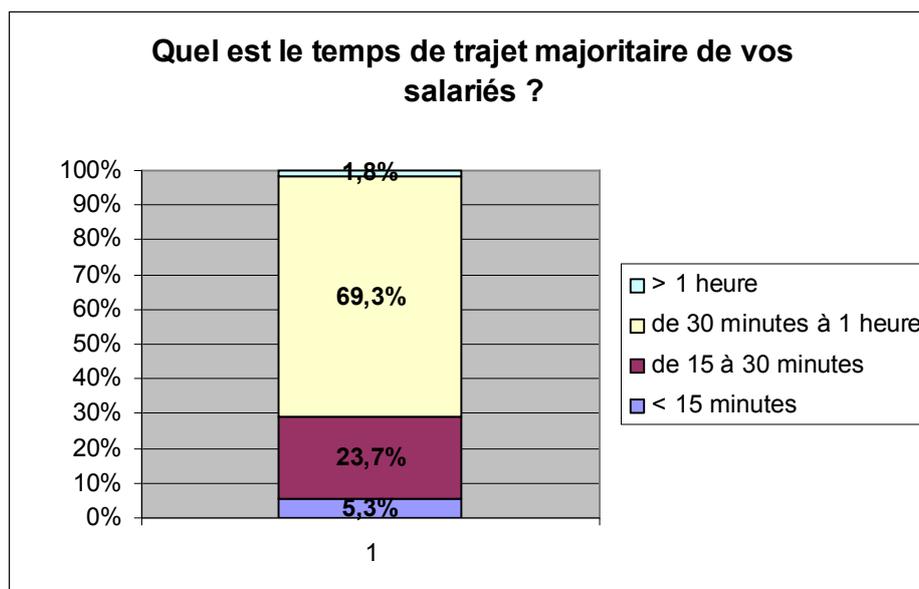
Enfin, les modes doux sont majoritaires dans les établissements proches de Paris mais aussi liées à une activité spécifique comme par exemple l'édition.



Quel est le temps de trajet (aller) moyen de la plupart de vos salariés ?

Le temps de trajet moyen majoritaire excède la demi-heure de transport. Seuls 5% des salariés mettent moins de 15 minutes du fait de la proximité de leur lieu de travail.

Néanmoins, les résultats diffèrent davantage du fait de l'éloignement du domicile que de l'enclavement du lieu de travail. Cet aspect est exacerbé si les conditions de transports sont difficiles.

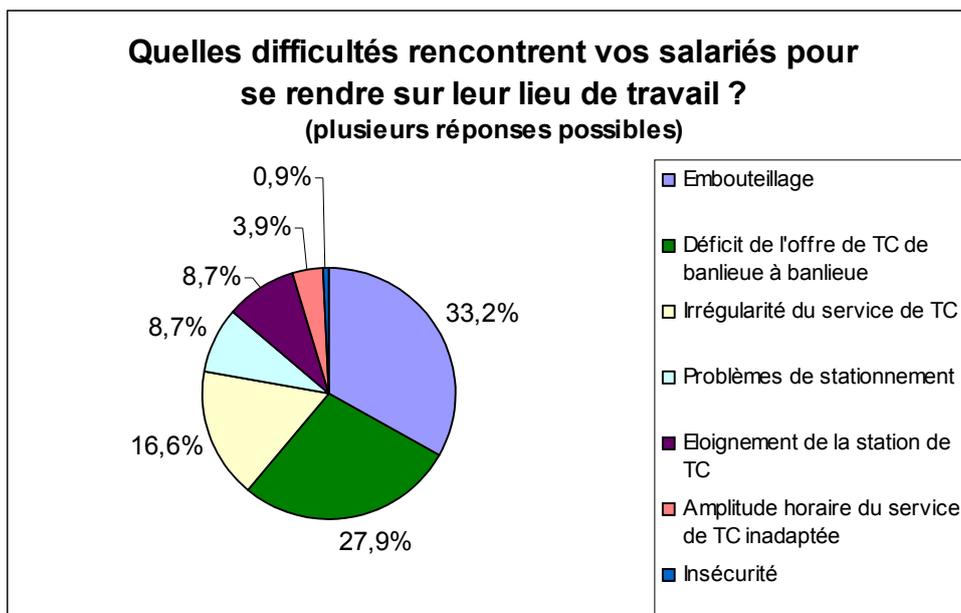


Quelles sont les difficultés rencontrées par vos salariés lors de leurs trajets domicile / travail ?

L'offre de transports de banlieue à banlieue est jugée déficitaire dans 28% des réponses. Les salariés utilisent donc majoritairement leur véhicule particulier et les embouteillages étant montrés du doigt dans un tiers des cas. Ces difficultés sont souvent combinées avec les problèmes de stationnement, principalement en zone dense, mêmes si certaines entreprises se plaignent de conditions de stationnement difficiles en zones d'activités commerciales et industrielles.

Justement, ce sont les entreprises implantées en ZA et ZI qui se plaignent le plus de l'éloignement d'une desserte de transport en commun. Les salariés de ces établissements subissent la « double-peine », puisqu'à cette situation s'ajoute l'irrégularité du service de transports : les bus sont pris dans la congestion routière et offrent un service à l'amplitude horaire limitée et inadaptée.

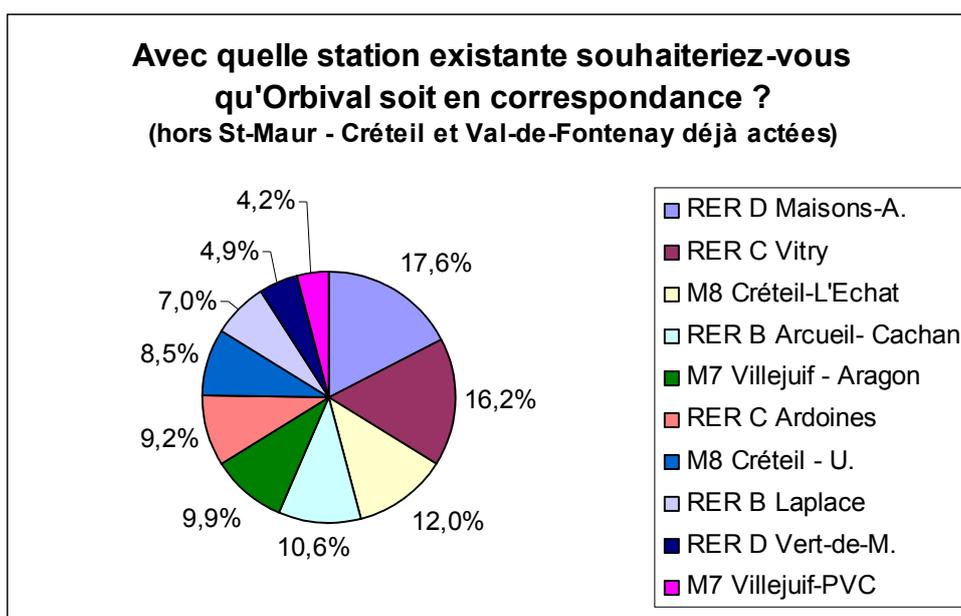
Quelques entreprises font part également de l'insécurité ressentie par leurs salariés. C'est le cas du personnel empruntant la ligne D du RER.



Avec quelle station existante souhaiteriez-vous qu'Orbival soit en correspondance ?

Outres les deux gares RER A de Saint-Maur-Créteil et de Val-de-Fontenay, prépondérantes en raison vue du volume de voyageurs, de leur localisation et des correspondances offertes, les stations / gares les plus plébiscitées sont les stations les plus proches de Paris situées sur chaque ligne (Maison-Alfort-Alfortville sur le RER D et Vitry-sur-Seine sur le RER C) et celles offrant le plus de correspondances (terminus ligne 7 Villejuif-Louis-Aragon, Créteil-L'Échat sur la 8 et Arcueil-Cachan sur le RER B).

Ceci démontre bien l'opportunité d'un transport de rocade lourd, capacitaire et efficace dans la mesure où bon nombre de salariés effectuent une correspondance à la sortie du métro ou du RER.

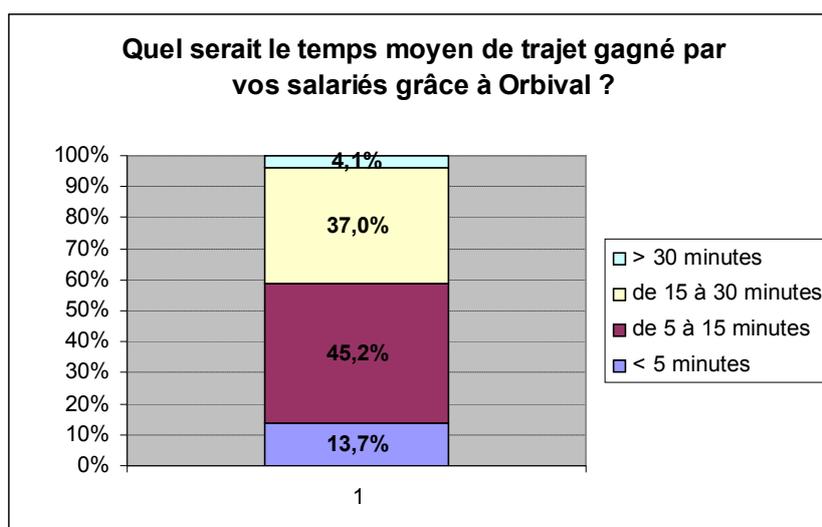


Si le tracé demeure tel quel, à votre avis, quel serait en moyenne le temps gagné par les salariés de votre entreprise ?

Les gains de temps de trajet estimés sont relativement importants.

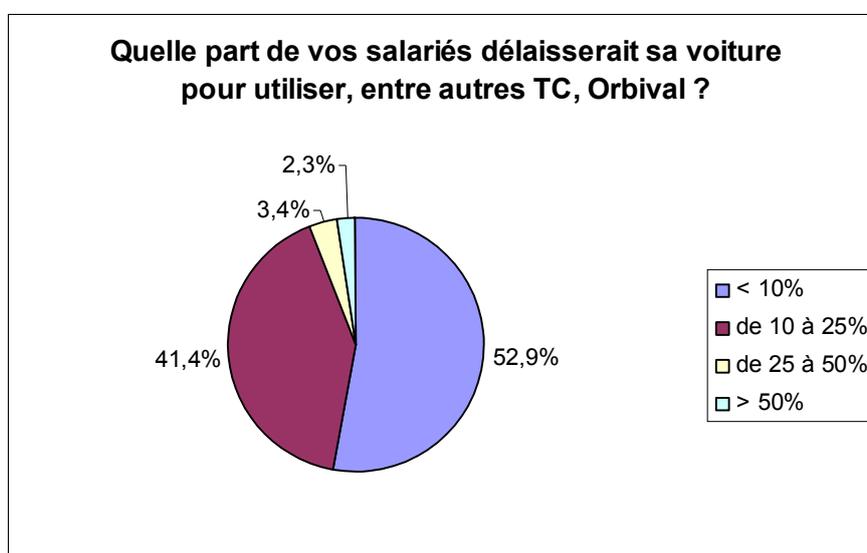
Cette question permet surtout de mettre en valeur les principaux points de blocage actuels.

Ainsi les salariés utiliseront ORBIVAL en rocade afin d'éviter de passer par Paris pour changer de RER (c'est notamment le cas entre les RER A et B mais aussi entre les deux branches du RER A à l'Est) et les salariés éviteront de subir les aléas de la circulation du service bus de rocade existant (notamment les lignes 172 et 162, et la surcharge de ligne comme celle du TVM).



Si le tracé demeure tel quel, à votre avis, quel pourcentage de votre effectif délaisserait sa voiture pour emprunter les transports en commun ?

Les établissements peinent à estimer le transfert modal de leurs salariés. Toutefois, peu imaginent qu'il y n'aura aucun impact dans les modes de déplacement.



Quels autres moyens de transports (bus notamment), dont votre établissement dépend, souhaiteriez-vous voir en correspondance avec le futur métro Orbival ?

Les répondants insistent sur le fait que les lignes doivent être toutes connectées avec ORBIVAL. C'est notamment le cas pour les entreprises implantées en zone d'activités (lignes 106 et 306 à Champigny-sur-Marne ; lignes 120, 210 et 520 à Bry ou encore la ligne 7 à Villejuif) et en zone industrielle (ligne 180 à Ivry – Gambetta, lignes 172 et 182 à Vitry et aux Ardoines) uniquement desservies par les bus et / ou des navettes dédiées. Les services devraient d'ailleurs être renforcés afin de pallier l'irrégularité de l'offre de transports souvent décriée.

Enfin, l'Agence de Développement territorial du Val-de-Marne de la RATP rappelle que « l'ensemble des lignes de bus ou sites propres croisant le futur métro devront être en correspondance ».

Pensez-vous qu'Orbival puisse avoir un impact positif sur... (plusieurs réponses possibles)...

Pour 44% des entreprises, le projet de transport en rocade Orbival aura un impact bénéfique sur leur recrutement. C'est le tout premier item cité, principalement dans le cas d'entreprises implantées en zones d'activités ou industrielles. En revanche, les établissements aux portes de Paris (Gentilly, Kremlin-Bicêtre ou Ivry) estiment bénéficier d'une accessibilité suffisante à cet égard.

La fidélisation des salariés est évoquée dans un deuxième temps et dans les mêmes conditions que pour le recrutement.

Enfin l'impact positif sur les relations avec clients et partenaires est surtout cité par des entreprises relativement enclavées et plus éloignées de Paris, exerçant notamment une activité liée aux services aux entreprises.

